



Arrêté n° 2024-045

ARRETE DU MAIRE Réglementation municipale

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,
Vu le code Général des Collectivités territoriales,
Vu les intempéries de ces derniers jours,
Considérant l'état du terrain municipal de football ;

ARRETE

Article 1^{er}

Par arrêté municipal de ce jour, nous déclarons les terrains de football d'honneur et d'entraînement impraticables pour le samedi 12 octobre 2024.

Article 2

Cet arrêté est applicable le 12 octobre 2024.

Article 3

Une ampliation du présent arrêté sera remise au Président du Club de Football pour application.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 11 octobre 2024

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS
Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

☐ 1 ère CATEGORIE

☒ 3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) Valérie LANGLAIS, Présidente du Comité des Fêtes

domicilié à 15 rue Roger Couderc à Etival-lès-Le-Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du samedi 19 octobre 2024

à 18 heures

au dimanche 20 octobre 2024

à 3 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25 septembre 2024

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2024-043

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M Valérie LANGLAIS, Présidente du Comité des Fêtes

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à la salle polyvalente

Du samedi 19 octobre 2024

à 18 heures

Au dimanche 20 octobre 2024

à 3 heures

à l'occasion de la soirée Années 80

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 25 septembre 2024

Le Maire,

